

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 10 mars 2017

4^{ème} Commission
N° CP-2017-3-4-1

Service instructeur
DSOL - Direction de l'autonomie

Service consulté

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LES DEPARTEMENTS DU HAUT-RHIN ET DU BAS-RHIN
SIGNEE LE 7 JANVIER 2014**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer un avenant n°4 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin signée le 7 janvier 2014. Cet avenant n°4 introduit une nouvelle famille d'achats, le déploiement du guichet intégré MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie).

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en exergue un certain nombre d'achats communs qui ont conduit à la création d'un groupement de commandes.

Ainsi, par délibération du 4 octobre 2013, la Commission Permanente a validé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux Départements pour les deux familles d'achats suivantes :

- équipements de protection individuelle,
- et fournitures de bureau et de papier.

Par délibérations de la Commission Permanente, des avenants à la convention initiale ont été approuvés afin d'introduire des nouvelles familles d'achats : la fourniture de sel de déneigement (Commission Permanente du 21 février 2014) et la fourniture de vaccins pour la protection maternelle et infantile (Commission Permanente du 1er juillet 2016).

A ce jour, un rapprochement entre les deux Départements est pertinent en matière d'achats pour soutenir les démarches visant à faciliter le déploiement du guichet intégré MAIA. En effet, ce dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé est commun aux deux Départements. Quatre MAIA sont ainsi financées sur le territoire du Bas-Rhin, et cinq sur le territoire du Haut-Rhin par l'ARS, mais leur portage opérationnel est confié aux deux Départements. Toutes ces structures partagent les mêmes objectifs de fédérer, au sein d'un

guichet intégré, les partenaires de la prise en charge du parcours d'une personne âgée dépendante afin de le fluidifier.

L'ensemble des MAIA font ainsi face aux mêmes besoins d'amélioration de leurs outils et de renforcement de leur capacité à animer leur réseau de partenaires sur les territoires. Disposer d'une approche commune dans la politique d'achat autour de ces besoins renforcerait ainsi l'échange de bonnes pratiques, et permettrait d'avancer de concert sur un territoire alsacien partageant certains partenaires faisant partie du guichet intégré.

Dans ce contexte, il est proposé d'ajouter la famille d'achats « Prestations permettant de déployer le guichet intégré MAIA » au groupement de commandes signé le 7 janvier 2014 entre les deux Départements.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^e Commission (solidarité et autonomie) réunie le 3 mars 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour l'achat de prestations permettant d'améliorer le déploiement du guichet intégré MAIA, avec pour coordonnateur le Département du Haut-Rhin pour la période 2017 à 2020,
- d'approuver l'avenant n°4 à la convention constitutive de groupement de commandes entre les deux départements joint en annexe,
- de m'autoriser à signer ledit avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN